



**ARDENT
GROUP**

« Prix Ardent 2017 » REGLEMENT

« Critères de sélection et de recevabilité »

Chère Madame, cher Monsieur,
Chères ASBL,

Il est impératif que les associations désireuses de participer aux Prix Ardent répondent aux critères définis ci-après.

Pour votre bonne information, ces critères sont vérifiés à plusieurs reprises dans le processus de sélection des dossiers. Chaque dossier fait l'objet d'analyses exhaustives. Les candidatures des ASBL qui ne répondent pas aux critères requis sont retirées sans délai de la sélection.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Critères requis pour les ASBL

1.1 Associations participantes

- Toute association belge sans but lucratif dont le siège social se situe sur le territoire de la Province de Liège.
- Dont les statuts sont publiés au Moniteur Belge depuis plus de deux ans avec une action concrète établie.
- Dont la situation et la santé financière sont viables.
- Dont la mission statutaire est d'œuvrer pour des actions sociales envers autrui. Mission solidaire, sociale ou humanitaire.
- Qui dispose d'un projet positif, concret et réaliste ciblé sur la Province de Liège.

1.2 Qui ne sera pas retenu ?

- Les associations qui ne répondent pas aux critères mentionnés ci-dessus.
- Les hôpitaux & les associations de fait.
- Les associations en dissolution et liquidation judiciaire.
- Les projets qualifiés d'irréalistes sur le plan de la réalisation, au niveau de l'organisation, etc.
- Les projets à but commercial.
- Les dossiers incomplets ou rempli avec manque de sérieux
- Les dossiers multiples, rentrés par la même ASBL.
- Les dossiers de candidature rentrés en-dehors des délais imposés. La date d'envoi au travers de la plateforme fait foi.
- Les projets rentrés endéans des 3 ans de nomination par des ASBL lauréates des Prix Ardent.

Gaming

Media

Real Estate

Intelligence

T: +32 (0)4/338.84.63

Rue Saint Exupery 17, B-4460 Grace-Hollogne

www.ardent-group.com



2. Critères requis pour les projets

- Les projets doivent prouver la plus-value qu'ils apportent dans notre société. Ils doivent être prometteurs de résultats, d'efficacité, de pertinence et de durabilité, ayant une répercussion viable sur le long terme.
- Les projets doivent être décrits et argumentés avec sérieux, clarté, maturité, professionnalisme et exhaustivité.
- L'originalité du projet, la cohérence entre les moyens investis et les objectifs escomptés, la nécessité du projet en regard à l'actualité et le réalisme, la précision, la faisabilité et la fiabilité d'un plan d'actions concret feront partie des critères évalués au cours du processus de sélection.

3. Réglementations complémentaires

- Un même projet peut intégrer plusieurs types de financement : pédagogique, immobilier, mobilier et mobilité.
- Le projet peut être de l'ordre de la nouveauté ou de l'amélioration d'une action déjà en cours de réalisation.
- Seules les ASBL étant propriétaires pourront proposer un projet immobilier en vue de travaux de construction-rénovation.
- Seuls les projets justifiant le besoin d'un budget minimum de 10.000 euros seront acceptés.
- Le dossier de candidature devra être écrit en français.
- Si le budget total du projet est supérieur à 10.000 euros, l'ASBL sera en mesure de combler la différence moyennant ses fonds propres et/ou grâce à d'autres partenaires financiers. Ceci devra être démontré et prouvé à l'aide de preuves justificatives.
- La concrétisation et l'achèvement du projet devront se faire dans un délai de 3 ans maximum. Ce délai débutera à partir de la date de la signature de la convention des lauréats.
- Le fait d'introduire un dossier de candidature implique l'acceptation irrévocable du présent règlement par l'association entière.
- En cas de tout litige relatif à l'application du présent règlement et à l'appel du projet lancé par Ardent Group, il sera soumis au droit belge et tranché par les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.

LA PRÉ-SÉLECTION

La plateforme d'inscription sera accessible via notre page web :

<http://www.ardent-group.com/fr/prix-ardent>

Un email sera envoyé aux ASBL pour les informer de la date précise de l'ouverture des candidatures.

Les dossiers de candidature devront être soumis au plus tard le dimanche 30 avril 2017 à 23h59. Passé ce délai, l'appel à candidatures de l'édition 2017 sera définitivement clôturé. Les projets reçus par après ne feront en aucun cas partie de la sélection.

Lorsqu'une ASBL soumet un dossier de candidature sur la plateforme ARDENT, elle devra impérativement s'inscrire également sur la plateforme de vote GOOD4YOU.

Gaming

Media

Real Estate

Intelligence

T: +32 (0)4/338.84.63

Rue Saint Exupery 17, B-4460 Grace-Hollogne

www.ardent-group.com



Parmi toutes les candidatures reçues, 100 projets seront présélectionnés, grâce aux votes du public, au travers de la plateforme Good4you. Les votes auront lieu pendant une période de deux semaines, prévue après la fermeture des candidatures.

Ces 100 dossiers présélectionnés seront étudiés en profondeur et feront l'objet d'une première analyse. Sur base d'une grille d'évaluation, un comité de gestionnaires extérieurs vérifiera si les dossiers répondent aux conditions de participation requises par les Prix Ardent. La complétude et la qualité générale des dossiers (présentation de l'ASBL, du projet, de ses objectifs, sa planification réaliste dans le temps, sa cohérence et la précision du budget présenté) seront évaluées. Par ailleurs, la cotation prendra aussi en compte la qualité et leur sérieux dont les ASBL auront fait preuve dans la rédaction et l'argumentation de leur dossier ainsi que la facilité de compréhension pour les lecteurs.

Le gestionnaire extérieur sera susceptible de demander des compléments d'informations. S'il l'estime nécessaire, le gestionnaire extérieur se réserve le droit d'examiner sur place la situation en collaboration avec Ardent Group. Un rapport de visite sera alors dressé et transmis au jury pour son information.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux demandes précises ne sera pas présenté au jury.

Au terme de cette analyse, 25 projets seront sélectionnés parmi les 100 qui avaient été présélectionnés (5 projets par catégorie de prix). Ces 25 ASBL entreront alors dans la dernière phase de sélection en vue de devenir l'ASBL lauréate d'une des 5 catégories de prix.

LA SÉLECTION PAR LE JURY

La nomination des ASBL lauréates, dont une par catégorie de prix, sera effectuée par un jury. Le jury sera constitué de professionnels indépendants et neutres ayant une expertise reconnue dans les 5 catégories de prix ciblées pour l'édition 2017 des Prix Ardent. De la sorte, le jury amène une qualité de jugement et une impartialité à la sélection.

La sélection se fera au travers et sur base d'une grille d'évaluation prédéfinie avec système de points, créée par un expert indépendant externe. Les projets qui répondront le mieux aux critères de sélection établis seront sélectionnés. L'objectivité de la sélection est ainsi garantie.

Les jurés accorderont une attention particulière aux notions de bienfaisance, de solidarité et d'originalité présentées dans les projets. Ils évalueront également la cohérence et le réalisme des objectifs liés aux projets.

Aucune discussion avec les membres du jury ne sera acceptée et ne sera autorisée.

Le jury est tenu à une clause de confidentialité.

La recevabilité ou la décision du jury ne sont susceptibles d'aucun recours et d'aucune contestation possible.

Toutes les associations ayant introduit un dossier de candidature recevront une réponse positive ou négative par email.

Les résultats de la nomination et le nom des 5 ASBL lauréates seront présentés au public lors de la cérémonie des Prix Ardent, qui aura lieu au mois de novembre 2017. Ces 5 lauréats, représentant chaque catégorie de prix, seront cordialement invités à être présent pour recevoir leur prix. Ces 5 ASBL lauréates recevront ensuite une convention, à signer par les deux parties, donnant accès aux fonds octroyés après la cérémonie de remise des prix.

Gaming

Media

Real Estate

Intelligence

T: +32 (0)4/338.84.63

Rue Saint Exupery 17, B-4460 Grace-Hollogne

www.ardent-group.com